

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

Client : CNCC - France

Date du Projet : 2004

→ CONTEXTE

La CNCC regroupe 18000 professionnels dont 3500 sociétés, répartis en 34 Compagnies régionales. Elle est placée auprès du ministère de la Justice et regroupe tous les commissaires aux comptes (personnes physiques ou morales) inscrits sur la liste.

Dans le cadre de la refonte de son portail, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a lancé un appel d'offres afin de confier à un prestataire la conception, réalisation, mise en exploitation d'un portail comprenant un espace professionnel à accès sécurisé destiné à ses membres dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs Cabinets ainsi que de leurs échanges avec leurs clients entreprises (projet « Espace CAC »).

Objectif :

Proposer à la profession un ensemble de services de dématérialisation pérennes et sécurisés.

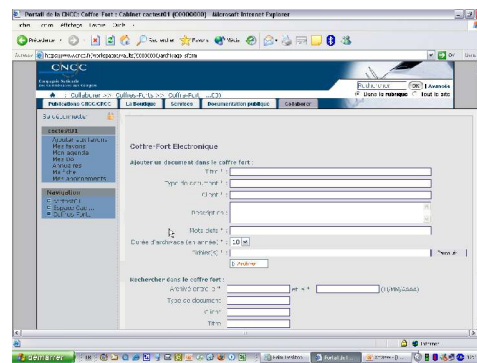
Une fois identifié (par l'annuaire professionnel relié au portail), le Commissaire aux Comptes accède à son espace personnel et peut souscrire en ligne aux différents services « Cabinet » proposés par la CNCC.

Il peut alors effectuer toutes ses missions d'audit de manière totalement dématérialisée, grâce à diverses fonctionnalités telles que :

- **la signature électronique.** Afin de conférer à ses documents électroniques la même valeur juridique qu'à ses documents papier, il peut commander en ligne un « kit de signature électronique » et dispose alors d'un certificat nominatif de signature électronique lui permettant de signer des documents numériques quel que soit leur format.
- **l'horodatage.** En adhérant au service d'horodatage, le commissaire aux comptes dispose d'une messagerie permettant l'envoi de mails certifiés offrant sécurité, confidentialité et traçabilité.
- **l'archivage.** En souscrivant au service d'archivage électronique, il dispose d'un Coffre-fort électronique® personnel dans lequel il peut archiver tous ses documents pour une durée de 10 ans renouvelable.

Une fois connecté et identifié, le commissaire aux comptes accède, via le site www.cncc.fr, à son « espace personnel » sécurisé.

Il peut ensuite créer un Coffre-fort électronique® et y archiver de manière sécurisée et intègre tous ses documents. Ceux-ci sont alors conservés et consultables pendant 10 ans à tout moment et de n'importe où (sous réserve de disposer d'une connexion internet et de sa clé d'identification).



→ PRESTATIONS

A travers le portail fédérateur de la CNCC :

- Création de Coffres-forts électroniques® pour chaque Commissaire aux Comptes,
- Dépôt des documents avec indication, des critères d'indexation (selon structure pré-déterminée pour la profession),
- Conservation sécurisée et intégrité (10 ans),
- Consultation disponible 24h/24 et 7j/7,
- Exploitation du service et de l'infrastructure d'Archivage,
- Récupération et intégration d'historiques sur CD (selon structure pré-déterminée pour la profession),
- Transfert de compétences.

→ TECHNOLOGIES

Portail : Xml, J2EE, Zope, Linux, Html

Archivage Electronique : CDC Arkhinéo

Outil Bureautique : OpenOffice

Signature/Horodatage : Certplus (Keynectis)

